



Chèque impaye

Par trogloti

Bonjour

Suite à un dépôt de chèque qui me sont retourné impayés pour défaut de provision la seul possibilité est un recouvrement par commissaire de justice .

Un procédure extra judiciaire existe sans passer par un tribunal.

Étant sans ressource est il possible de bénéficier de l aide juridictionnelle pour avancer les frais d huissier.

Je vous remercie pour vos réponses.

Belle journée

Par DIU1973

BONJOUR

Dans certains cas, oui, l'AJ peut être accordée. Le mieux est d'en faire la demande... et voir !